

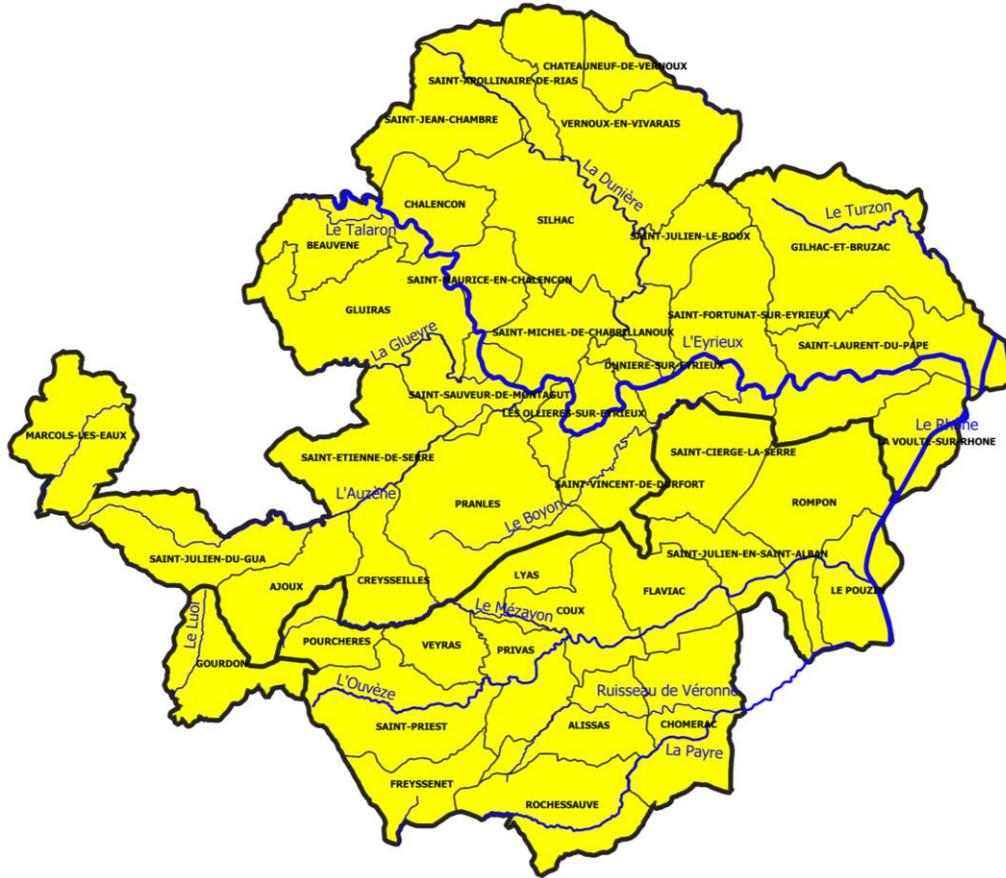
Etat de la ressource et des restrictions d'usages de l'eau sur le territoire de la CAPCA

Arrêté sécheresse du 19 Juillet 2024*



Communauté d'Agglomération
Privas Centre Ardèche

Etat de la ressource sur le territoire de la CAPCA



Situation normale	Niveau 1 : Vigilance	Niveau 2 : alerte	Niveau 3 : alerte renforcée	Niveau 4 : crise
-------------------	-------------------------	----------------------	--------------------------------	---------------------

*Pour plus d'informations sur votre situation se rendre sur <https://vigieau.gouv.fr>

**Quelle que soit la ressource exploitée y/c provenant du Rhône ou de l'Eyrieux soutenu

Bassins versants

Eyrieux, Ouvèze/Payre et Ardèche

Niveau 2 : ALERTE

Restrictions pour les particuliers et collectivités
Arrosage
Jardins potagers et espaces sportifs autorisés de 18h à 11h
Pelouses, ronds-points, espaces verts autorisés de 20h à 9h (lundi, mercredi et vendredi)
Piscines privées
Remplissage interdit, mise à niveau autorisée de 20h à 9h
Plan d'eau et canaux d'agrément/ béalières
- Fermeture de l'alimentation en eau et prélèvements interdit depuis les ouvrages sans règlement d'eau - Respect de leur arrêté préfectoral pour les ouvrages autorisés
Lavage
- Véhicules: uniquement en stations professionnelles avec recyclage de l'eau et sauf obligation réglementaire - Voiries, trottoirs, toitures, façades : interdit sauf pour les collectivités et professionnels.
Fontaines publiques et jeux d'eau
Fermeture si en circuit ouvert